Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Gaspard Fauteux, Orateur

Le mercredi 2 mars 1949

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

À PROPOS D'UNE NOUVELLE PARUE DANS LA "GAZETTE" DE MONTRÉAL LE 2 MARS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dois de nouveau m'expliquer sur un fait personnel, mais j'espère trancher la question sans bruit, puisque c'est du réchauffé. En première page de la Gazette de Montréal, livraison de ce matin, une colonne porte la rubrique suivante:

Accusations graves

Secret divulgué-On reproche à M. St-Laurent d'avoir abusé de la Gendarmerie royale "Méthodes de la Gestapo"

Le chef des conservateurs progressistes demande que le premier ministre soit appelé à rendre compte de cette "prostitution".

L'article, signé Arthur Blakely, ajoute:

La fameuse lettre secrète au sujet de Hong-Kong, que le chef de l'opposition adressait à l'ancien premier ministre King en 1942 et qu'il a publiée aujourd'hui, renferme de graves accusations contre le premier ministre St-Laurent alors ministre de la Justice, qui aurait fait un usage

abusif de la Gendarmerie royale.

La lettre accuse M. St-Laurent d'avoir essayé de "taire la vérité", à l'époque où il était ministre de "taire la vérité", à l'epoque ou li ctat. de la Justice, "en copiant les procédés de la Gestapo". Elle réclamait instamment qu'il soit Gestapo". Elle réclamait instamment qu'il soit "sommé d'expliquer publiquement et sans délai cette honteuse prostitution" de la Gendarmerie

royale.

Un peu plus loin, l'article ajoute:

La lettre Drew accuse M. St-Laurent d'avoir recouru, par l'intermédiaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, à des moyens équivoques en vue d'obtenir des preuves à opposer au témoignage voulant que les vingt véhicules militaires qui devaient accompagner le transport à Hong-Kong, auraient pu être pris à bord, s'il eussent été disponibles.

Puis, dans un article de fond, l'éditorialiste de la Gazette fait cette observation, sous le titre: "Le "secret du temps de guerre" a dissimulé des actions étranges".

Ces accusations semblent exiger une réponse complète, circonstanciée. Mais M. St-Laurent dé-clare qu'il est impossible d'y répondre... cet emploi irrégulier de la Royale gendarmerie n'a jamais reçu l'examen que semble mériter l'accusation. Il y a sept ans qu'on tarde à éventer cette question.

Peut-être faut-il attribuer l'inexactitude à ce que M. Blakely n'était probablement pas l'éditorialiste de la Gazette. Mais à ceux que la question intéresse, s'il en est encore, je signale que le 28 juillet 1942, on a débattu la question à fond, comme en font foi la page 5030 et les pages suivantes du hansard de l'année. M. Bruce, alors député de Parkdale, soulevait, entre autres, la question suivante:

Comment le Gouvernement arrivera-t-il jamais à se justifier d'avoir eu recours à la division des enquêtes sur les causes criminelles de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, corps digne et respecté, pour obtenir des témoignages dans une enquête civile, lorsque...

Plus bas dans la même page, on trouve ce qui suit:

Je demande au Gouvernement de se justifier d'avoir eu recours aux services de la division des enquêtes sur les causes criminelles de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour obtenir des renseignements dans une cause civile, dans une cause qui n'avait rien de criminel.

Puis, à la page 5031:

Je trouve que c'est avilir...

Le mot n'est pas nouveau.

...notre magnifique Royale gendarmerie à cheval que de lui imposer une mission du genre de celle qu'on lui a demandé d'accomplir, et cela, à la demande du ministre de la Justice (M. St-Laurent).

J'ai traité tous les aspects de cette question, ainsi qu'on pourra le voir aux pages 5031, 5032 et 5033. Une fois mes observations terminées, le député de Parkdale a eu la générosité de faire la déclaration qui figure à la page 5033 et que voici:

Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Étant donné que le ministre de la Justice, en lisant un extrait d'un journal de Vancouver, a cité des parties d'une lettre adressée par le colonel Drew au premier ministre, à mon chef et aux chefs des autres groupes parlementaires, je puis dire que, moi aussi, je citais cette lettre et n'attaquais pas le ministre de la Justice.

J'ai répondu dans les termes suivants:

Je remercie l'honorable député de Parkdale d'avoir retiré au moins ce que ses premières paroles pouvaient laisser entendre.

Tous ceux qui s'intéressent à cette question verront qu'elle a déjà été étudiée à fond. Il en est résulté que celui qui représentait, à l'époque, la circonscription de Parkdale a fait la déclaration que je viens de citer.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): ici, en 1942. J'ignore où se trouvait alors Monsieur l'Orateur, le premier ministre ayant